

Conseil Municipal 16 juin 2021 Largentière

[1'08'14]

Jean Roger Durand : Le point suivant donc c'est les frais de fonctionnement de l'école privée, tu veux ? vas y..

Alban Guillemin : C'est la revalorisation de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée. Mr le maire et moi-même nous exposons aujourd'hui que l'école privée le Sacré Coeur perçoit, les enfants perçoivent aujourd'hui la somme de 800€ par élèves et par an. Cette participation versée au titre des frais de fonctionnement pour les élèves domiciliés à Largentière a été votée au Conseil Municipal du 24 avril 2015 par la délibération n°020.2015. Il précise que les coûts de revient moyen d'un élève dans le public pour l'année scolaire 2019-2020 s'est élevé à 1253,86€ ce qui est quand même supérieur, et supérieur au montant du privé. Aujourd'hui 25 enfants fréquentant l'école privée sont domiciliés à Largentière, pour mémoire il y en avait 56 en 2015, qui étaient scolarisés en école privée. Donc on a quand même une baisse d'enfants qui sont scolarisés, de Largentière dans l'école privée.

Donc une proposition est d'augmenter la participation aux enfants scolarisés dans l'école privée : aujourd'hui la participation pourrait être élevée à 900€ par élèves et par an de manière à permettre à cet établissement de faire face aux augmentations constantes constatées pour les fournitures, le combustible, les frais de personnel et au classement des effectifs et à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Il nous paraît important que la commune fasse cet effort financier qui, certes, génère des dépenses supplémentaires, mais elle a été prévue au BP 2021 pour le budget communal, mais qui va permettre de préserver cet établissement qui à notre sens, semble avoir toute sa place sur la commune ; et maintenir encore une fois deux écoles qui accueillent bien nos enfants, c'est une priorité et c'est notre démarche et c'est notre action, ça l'a toujours été : travailler pour les deux écoles de notre commune. On travaille pour tous les enfants scolarisés sur notre commune. Voilà c'est une proposition que nous faisons ce soir : voilà c'est augmenter la participation pour les élèves scolarisés dans l'école privée Sacré-Coeur. Donc l'élever, c'est une proposition à 900 €. Donc nous invitons ce soir le Conseil à se prononcer.

Jean Roger Durand : Oui, merci, vous avez la parole.

Jean-Philippe Smadja : Oui, je voulais savoir sur quel chiffre on se base pour avancer un tel montant ?

Alban Guillemin : Alors on se chiffre sur la base de tout simplement ce qui s'est fait précédemment. A savoir qu'en 2008, le montant était de 700 € la participation aux frais. En 2015, il était de 800 €. C'est tout simplement une continuité sur ce qui avait déjà été pratiqué dans le passé.

Jean-Philippe Smadja : J'entends bien la progression, mais le forfait communal, est ce que vous avez le montant exact du forfait communal ? Parce que vous annoncez un chiffre de 1253,86 €, mais il prend en compte euh...En fait ce qui se passe c'est que on a fait également le calcul qui nous semble extrêmement important de ne pas dépasser à l'euro près le fonctionnement lié à l'école publique. Et lorsqu'on prend les comptes administratifs 2019, eh bien, on obtient pas du tout le même résultat. Alors, peut être est-ce une erreur de calcul parce que concernant par exemple, les dépenses de fonctionnement ou l'entretien des locaux liés aux activités d'enseignement, enfin les neuf catégories qui sont prises pour calculer le forfait communale, elles ne doivent être prises qu'en comptant les coûts de fonctionnement de l'école que 24 heures par semaine, par exemple, donc ce qui pondère ce montant là. Et lorsque l'on fait effectivement ce calcul là, et bien on obtient pas exactement le même

résultat : en fait, on est carrément en dessous de 70.000. Et voilà pourquoi est ce que c'est important, soit d'ajourner cette proposition là?

Sylvain Copié ? : Est ce que dans le calcul des fournitures scolaires sont rajoutées dedans ?

Jean Philippe Smadja : oui. Oui, les neuf euh... En fait il y a eu une circulaire du préfet le 25 mai vous l'avez sans doute reçue, il demande aux Communes de bien vouloir recalculer le coût moyen par élève. Il faut savoir que le forfait moyen par élève en Ardèche est de 573 euros. C'est ce qu'on appelle le forfait départemental. Donc le coût moyen des dépenses scolaires de 573 €. Mais elles sont calculées à partir du fait que les dépenses liées seules à l'enseignement ou au temps scolaire sont appelées à prendre.

Huguette Anjolras : ..les temps scolaires ? C'est précisé ?

Jean Philippe Smadja : du temps scolaire oui tout à fait.

Huguette Anjolras : d'accord ..c'est pas précisé par exemple euh... personnel euh..

Jean Philippe Smadja : Par exemple, les frais de fonctionnement des locaux tels que chauffage eau électricité doivent être pondérés sur le temps scolaire. Lorsqu'on a par exemple, 11 900 euros de fioul sur l'année il faut le pondérer sur le temps scolaire etc...donc on a des dépenses qui se...
[brouhaha]

Alban Guillemin : Le sens de votre question c'est quoi ?

Bruno Descombes : quel est le forfait communal à Largentière ?

Alban Guillemin : on vous l'a dit

Bruno Descombes : non, enfin, vous annoncez 1200 € euros alors que la moyenne nationale déjà est à 900...

Jean Roger Durand : mais par rapport à la question posée qui est l'augmentation du forfait pour les enfants de l'école privée, il faut que l'on se positionne, après que vous ayez besoin d'explications complémentaires comptables, j'allais dire, en comptabilité analytique pour faire vraiment le coût de revient, on est prêt à retravailler ça, mais sur le principe après de l'augmentation du forfait, on est à peu près tous d'accord.

Bruno Descombes : Comment ça ?

Jean Philippe Smadja : oui, oui, oui, complètement d'accord. Complètement d'accord. On est complètement d'accord, si et seulement si le coût de fonctionnement du forfait communal lié à l'école publique n'est pas inférieur à celui de l'école privée

Jean Roger Durand : oui mais non...

Milène Villard : et ce que l'on calcule, c'est le cas ! Donc on aimerait avoir de manière détaillée ce calcul...

Jean Roger Durand : on va quand même délibérer sur la question qui est posée

Milène Villard : Sachant que vous êtes dans l'illégalité si jamais c'est supérieur...

Jean Roger Durand : Non non Mme Villard, Mme Villard, Mme Villard...

Milène Villard : C'est important de le souligner !
[brouhaha]

Bruno Descombes : Vous allez être obligés de répondre au préfet quand même hein !

Jean Roger Durand : oui oui vous inquiétez pas, pas d'affolement

Huguette Anjolras : y'a aucun problème !

Bruno Descombes : si vous allez avoir un problème !

Jean Roger Durand : ce que je vous demande c'est de répondre quand même à la question posée par délibération...après on ...toutes les infos que vous souhaitez avoir.

Milène Villard : on ne peut pas voter sans avoir ces éléments

Jean Roger Durand : et bien ne votez pas !

Jean philippe Smadja : mais c'est pas ça c'est pire que ça !

Milène Villard : on demande l'ajournement, comme tout à l'heure pour la convention on demande l'ajournement de ce point là parce que nous n'avons pas tous les éléments pour voter

[brouhaha]

Jean philippe Smadja : On n'a pas le droit de voter une subvention par élève de l'École privée supérieure au forfait communal. On va se faire retoquer.

Jean Roger Durand : oui ben écoutez...

Bruno Descombes : c'est incroyable ça !

Bernard Lacroix: A la théorie du forfait communal ...

Jean philippe Smadja : non non
[brouhaha]

Bernard Lacroix: ouais mais vous avez dit sur l'école, le chauffage...vous avez pas le même chauffage à Ste Foi qu'une école neuve ailleurs...

Jean philippe Smadja : On a calculé, on est allé chercher dans les comptes administratifs de 2019. !
Mr le maire nous le reproche assez ... !

Jean Roger Durand : vous savez, pour votre enfant à Joyeuse on nous a demandé 1200 euros, mais on a pas accepté hein ! parce qu'à l'époque, vous étiez résident ici à Largentière

Jean philippe Smadja : mais pas du tout

Jean Roger Durand : non mis j'veux dire : le coût élève à Joyeuse c'était combien ?

Sylvain Copié : La mairie de Joyeuse nous a pris un appel pour un enfant scolarisé sur Joyeuse qui est de Largentière d'environ 1200 euros.

Jean philippe Smadja : Mais d'abord c'est personnel. Et deuxièmement, [brouhaha] attendez attendez, vous permettez ? C'est sûrement pas pour notre fille.

Huguette Anjolras : Mais on parle pas de nom, on dit...

Jean philippe Smadja : non mais si vous dites « votre enfant à Joyeuse ».

Jean Roger Durand : oui

Huguette Anjolras : nous on a eu un appel pour un enfant à Joyeuse pour la somme...

Milène Villard : oui mais donc c'est basé sur le forfait communal de joyeuse, ça n'a rien à voir avec celui de Largentire !

Huguette Anjolras : c'est ce que vous dit Mr Lacroix !

Jean Roger Durand : on est d'accord

Claudine Fournet : si le forfait communal n'est pas fixé, on doit se référer au forfait départemental et le montant du forfait départemental à ce jour est de 573 €
[brouhhaha]

Jean Roger Durand : bien je crois qu'on s'est tous exprimés, on délibère...

Jean philippe Smadja : on peut faire le...actuellement le forfait communal, j'annonce qu'il ne dépasse pas 67 500 euros, donc divisé par ..Mr Guillemin, le nombre d'élèves scolarisés à l'école publique est de... ?

Alban Guillemin : on est a euh...80 élèves

Jean philippe Smadja : 80 élèves ? Donc divisé par 80 ça fait 843,75 . Si on dépasse ce soir cette limite là, on va être en dehors des clous

Jean RogerDurand: ON va reprendre les calculs quand même hein à votre demande.

Jean Philippe Smadja : Avec plaisir!

Jean-Roger Durand : Et je vous demande de délibérer sur cette, sur ce forfait ce soir.

Hermann Rose :Si il se trouve qu'on est en dehors des clous, ils font un recours auprès des instances supérieures [Brouhaha]

Jean-Philippe Smadja

Mais en votant pour , Mr Rose, vous le faites en connaissance de cause.

Jean-Roger Durand

Oui mais non, on n'est pas d'accord avec....[brouhaha]

Jean-Philippe Smadja

OK. Mais les chiffres parlent! les chiffres parlent! Là on est pas sur de la politique, sur de l'idéologie, les chiffres parlent...

Jean-Roger Durand

Pas de problème Smadja, je vous demande...C'est bon , je crois qu'on l'a dit à peu près ce qu'on avait à dire. Je pense qu'il faut voter la proposition: qui est contre ? qui s'abstient? C'est donc adopté à la majorité. Je vous remercie.

Le point suivant: compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions autorisées par la loi. La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à Monsieur et madame Guy BODIN, domiciliés 5 rue de la Fontaine 37 350 LA GUERCHE, de la parcelle cadastrée D 146, rue des Cordeliers, d'une superficie totale de 60 m², appartenant à Monsieur LEFEBVRE Jean-Claude, domicilié 1632 Le Bas Célas. [brouhaha] La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à Monsieur BENNER Stéphane et Madame AHMED SALEH Nasteho, réalisée par Maître Karelle SEGUIN-VALLET des parcelles cadastrées B 985, 2546, 2548, 2603, 2605, et 2607, le Ginestet, d'une superficie totale de 3 550m², appartenant à Monsieur GIRAUD Adrien et Madame MILLION Sophie, domiciliés 1700 route du Célas 07110 LARGENTIERE.

Sylvain Copié

C'est au Ginestet, à l'intersection des quatre chemins c'est au dos des salaisons, en bord de route, en face de , vers les 4 chemins..

Jean-Roger Durand

ok. La commune n'utilisera pas de son droit de préemption lors de la vente à Monsieur BELLOIR François-Xavier et Madame DAMOUR Michele, réalisée par Maître Karelle SEGUIN-VALLET des parcelles cadastrées B 65, 67, 1376 et 1377, la côte, d'une superficie totale de 1 328m², appartenant à Monsieur TISSERAND Maxime, domicilié 22 rue de l'Évangile 75 018 PARIS. Et le dernier, la commune n'utilisera non plus de son droit de préemption lors de la vente à Monsieur BLANCHARD Fabrice, réalisée par Maître Karelle SEGUIN-VALLET, des parcelles cadastrées B 2663, 2665 et 2667, la côte, d'une superficie totale de 340m², appartenant à Monsieur et Madame EVENOU Eddie et Isabelle, domiciliés route de Mende 48 250 LA BASTIDE PUYLAURENT . C'en est fini pour ces communications.

Je vais vous demander donc si vous en êtes d'accord, de modifier l'ordre du jour pour passer l'emprunt qui avait été prévu au budget primitif de 600 000 euros, concernant les investissements et les travaux, je vous rappelle que cet emprunt de 600 000 euros va générer une annuité qui va s'élever à 32 000. C'est inférieur à la baisse de la dette de 60.000 euros qu'on va connaître en 2022. Je m'explique, on aura une annuité de 32.000 pour une baisse de 60.000 euros. Cela veut dire qu'il y a un léger légère baisse de la dette de la commune de Largentière. Ce n'était pas prévu à l'ordre du jour. Vous pouvez vous indigner, on peut se réunir la semaine prochaine.... Non mais je veux dire moi je veux pas...!

Claudine Fournet

Est ce que vous pouvez nous rappeler l'objet de cet emprunt?

[Jean-Roger Durand

Oui c'est pour l'investissements des deux parking, le parking Aubesson vous que avez en bas qui est en cours de réalisation et le parking de la cité scolaire. Et le cheminement RD5, mais ça, c'est le cheminement piéton qui sera réalisé qu'à l'automne. Ça a été prévu au budget. Donc on a consulté les banques, on a une proposition du Crédit Agricole, à 0,9%. Oui, c'est des taux historiquement bas qu'on n'a jamais vu auparavant. Voilà mais si ça doit choquer du monde, je vous réunis la semaine

prochaine, moi j'ai pas...non mais j'veux dire ...voilà. Donc je demanderais le versement des fonds au mois d'août, puisque les situations de travaux vont être soldées pour le parking d'Aubesson au mois d'août..

Et encore il reste tout le...[inaudible]

Jean-Roger Durand

oui alors ce sera plutôt septembre

[inaudible]

Huguette Anjolras

D'accord, de toute façon le départ aux amortissements est fixé en septembre 2022, un an après le déblocage.

Jean-Roger Durand

Très bien, est ce que vous voulez qu'on délibère maintenant maintenant ou est ce que vous voulez que...

Huguette Anjolras

Oh moi je suis favorable à délibérer!

Jean-Roger Durand

Comme on l'avait pas prévu à l'ordre du jour, je préfère qu'on se parle franchement...

Huguette Anjolras

Mais comme on l'a inscrit dans le BP et que Thierry Toulouse nous a dit qu'on a fait[des enquêtes?] auprès des 4 banques.....

Jean-Roger Durand

Très bien. Vous avez la parole au sujet de l'emprunt...Non? On y va. A 0,90 . C'est pas mal. On avait consulté donc on avait eu comme réponse la CDC,

Thierry Toulouse

la Caisse d'épargne qui était assez proches mais au niveau des annuités...[inaudible] . Le Crédit Mutuel qui a dit non, et le Crédit Agricole qui a joué le jeu et passé à 0,90 sur 20 ans.

Jean-Roger Durand

OK, ça vous convient on vote? Donc qui s'oppose à la proposition du Crédit agricole?. C'est sur 20 ans 600.000 euros au taux fixe à 0,90 annuités à 32.000 euros. Y a t il des oppositions? Des abstentions, il n'y en a pas. Je vous remercie.

Les questions diverses:élections départementales et régionales des 20 et 27 juin elles se déroulent ici, dans la salle des fêtes de Largentière, parce que l'on ne pouvait pas organiser en bas les deux circuits pour des raisons sanitaires. Donc on a aménagé plus ou moins la salle des fêtes

Un homme :

Ce sera mis en place vendredi...

Jean-Roger Durand

[inaudible] Bon je crois que tout le monde a reçu le planning pour les inscriptions

Sylvain Copié

Non je l'ai fini là ce soir parce que j'attendais une ou deux réponse. Donc dès demain, je vous le fait parvenir par texto le planning et par mail également comme ça vous l'aurez chacun

Jean-Roger Durand

C'est bon pour les élections?

Jean-Philippe Smadja

Ouais, juste, peut être que j'ai mauvaise mémoire. Le public est informé comment du fait que c'est ici et pas en mairie? [brouhaha]

Huguette Anjolras

Tout le monde a reçu dans la boîte aux lettres

Jean-Philippe Smadja

ok

Sylvain Copié

Les électeurs sont au nombre de 1200 et des brouettes. Je sais plus le nombre exact et on a fait partir dans toutes les boîtes aux lettres par le distributeur. Comme ça au moins on était surs de toucher tout le monde.

Jean-Philippe Smadja

J'ai l'impression de pas l'avoir reçu...

Sylvain Copié

À vérifier dans les pubs parce que c'était un petit A5...

Jean-Philippe Smadja

D'accord autant pour moi...bon ben super..

Sylvain Copié

Presse, c'est passé dans le dauphiné de ce matin, Dauphiné d'hier, sur les sites...

Jean-Philippe Smadja

J'imagine qu'il y aura un placard en mairie disant rendez vous à la salle des fêtes ?

Sylvain Copié

C'est affiché en mairie, sur les panneaux dans les différents quartiers là où on publie les publications, voilà. On essaie d'avertir le maximum de monde et à chaque fois que quelqu'un nous parle on y met une couche.

Jean-Roger Durand

Alban, dans les questions diverses?

Alban Guillemin

Oui, on avait l'année passée lancé un petit diplôme de fin de primaire pour encore une fois le principe de réunir les deux écoles ensemble, et ça avait très bien fonctionné. L'année passée, on l'avait fait à l'école Albin Mazon. Alors c'est vrai qu'en ce moment, avec ce COVID les pauvres petits, ils n'ont pas eu les animations qui devraient avoir, les fêtes de fin d'année c'était un peu compliqué à mettre en place, que ce soit une école ou l'autre, on sent bien que c'est compliqué de faire des animations. En tout cas cette action là a été portée par la commune et ça avait suscité beaucoup d'enthousiasme. Les enfants étaient ravis. Pour rappel, on avait fait un simple format A4 avec un diplôme de fin d'école

primaire remis aux enfants. On avait convoqué la presse. On avait offert à chaque enfant de CM2 qui allait passer en sixième une calculette scientifique Casio FX collège qui permet ensuite de suivre le cursus au collège. Ma fille, qui est en sixième, elle l'utilise tous les jours. C'est vrai que ça fonctionne bien. C'est du concret et ça fait plaisir aux enfants. Ça allège un peu le budget pour la rentrée scolaire, pour les familles et aussi sur le territoire. Il me semble que c'est une belle action. C'est une façon de [inaudible] et de retrouver ces enfants de CM2, de l'école privée et de l'école Albin Mazon sur un lieu. Cette année, c'était l'engagement qu'on avait fait au départ c'est de dire que cette année, c'est l'école privée qui va recevoir les enfants de l'école Albin Mazon. Voilà c'est un échange, une année sur l'autre: l'année passée ça s'est passé à l'école Albin Mazon, cette année ça va se passer à l'école privée du Sacré-Coeur. Le principe est le même: ça concerne environ 24 enfants. On va leur offrir une petite calculette et ce sera l'occasion peut être d'un petit goûter, c'est une proposition qu'on avait fait. Je pense que ce sera reconduit sur l'école du Sacré-Coeur.

Jean-Philippe Smadja

Il se déroulera quand?

Alban Guillemin

Les calculettes, on les a reçus, on les a commandé, on les a reçus le temps de faire les impressions je pense que ça va partir à la fin de l'année, début juillet on essaiera de caler une date ensemble avec les écoles pour être surs que ça rentre. En tout cas c'est attendu

Une femme :

Ils sont en vacances à partir de quand cette année?

Alban Guillemin

Ils sont en vacances à partir du 5. Je me souviens que l'année passée on l'avait fait un peu tard et ça avait quand même bien...[inaudible]. Ca c'est une bonne action et qui fonctionne bien. Par contre, on a un soucis au niveau de la cantine de l'école Albin Mazon. Alors, c'est un souci qu'on avait relevé depuis longtemps. On avait essayé diverses manières, des solutions pour apporter un peu plus de clarté à l'école Albin Mazon, avec une fiche à remplir par semaine en notant, les journées où on inscrit l'enfant, avant un référent à l'école qui prenaient les tickets de cantine. On avait mis la mairie pour la vente des tickets de cantine. On nous a reproché des fois que les jours ne correspondaient pas toujours, les horaires On a essayé d'adapter Sylvain, le nombre de fois où il a ouvert la porte pour aider les familles en difficulté pour trouver le bon créneau horaire. En tout cas, ce qui est certain, c'est qu'à partir du moment où cette année, on a notre référent qui était pour la citer, Fouzia, qui s'occupait exclusivement de la cantine et qui faisait toutes les feuilles d'émargement, le COVID l'a touché, ça nous a...elle a dû se mettre en arrêt. Et là, on s'est aperçu qu'avec toute une problématique ...Parce que quand il y a un suivi qui était fait par une personne référente...et derrière une grosse problématique pour remettre tout ça en place. Et même si derrière, on a du personnel qui essaie de reprendre, on s'est aperçu que là, avec cette période COVID et en plus avec cette période de fermetures de classes : un coup c'était une classe, un coup c'était une autre classe. Donc les enfants, on a essayé de basculer les tickets de cantine.... On a essayé d'arranger mais enfin, c'était un vrai bazar. Ça nous conforte dans l'idée qu'il va falloir passer à un système informatisé. Un logiciel, ça se fait dans beaucoup de communes, ça fonctionne bien. On est déjà en train de réfléchir avec des communes qui sont en train de l'installer déjà sur notre territoire. L'idéal, ce serait d'avoir à peu près le même logiciel. L'intérêt, ce serait de faire venir cette entreprise qui propose ce logiciel à l'école. Expliquer aussi aux parents pour vraiment les préparer: comment ça va se passer? Comment faire les réservations, etc. C'est quelque chose qui va nous soulager aussi. Et nos agents communaux, ils seront peut être aussi plus disponibles pour les enfants. C'est quand même une bonne action. Il faut savoir qu'un agent communal quand il a les tickets de cantine à l'école il passe énormément de temps à planifier, à tout reprendre, à décompter, à recompter à descente les tickets en mairie. Enfin, plus des agents en mairie qui s'occupent de faire la vente de tickets, etc. Y'a quand même beaucoup, beaucoup de temps de

personnel qui travaille pour...Et puis, on a de la perte financière de tickets qui ne sont pas toujours payés, etc. Donc, l'un dans l'autre, c'est une action, à mon avis qui vraiment fait réfléchir sérieusement pour si possible, à la rentrée prochaine

Marie Laure Villalonga

Nous on n'a pas de tickets. On a un système de portemonnaie électronique, ils ont un compte les parents, ils mettent de l'argent sur ce compte...

Sylvain Copié

...[inaudible] Un peu ce système là, y'a la société [?] info routes entre guillemets, c'est un peu le même système, c'est à dire que les gens réserveraient les repas de leurs enfants en ligne , paieraient directement en ligne. Si malencontreusement, l'enfant ne pouvait pas y aller, il y a des possibilités de mettre sur un compte épargne qui pourrait être [inaudible] ça fait plus de fournitures, de tickets, de manipulations d'argent, et la réservation aux heures voulue des gens. Voilà si la personne à 8 heures du soir elle veut le faire...

Marie Laure Villalonga

nous ils s'inscrivent le matin pour...

Sylvain Copié

C'est un peu le même système de porte monnaie électronique voilà. et c'est ça [inaudible]

Jean Roger Durand

Et bien merci beaucoup Alban. Maintenant, savoir rouler à vélo ça s'adresse pas à moi c'est plus général...

Alban Guillemin

Le savoir rouler à vélo, au dernier conseil municipal, vous avez un petit peu développé ce principe. Pour rappel, c'est vraiment donner une formation , enfin une bonne pratique de l'enseignement du vélo aux enfants. Encore une fois, ce dispositif va concerner les enfants de l'école publique et les enfants de l'école privée. On avait l'année passée lancé avec la sécurité, la prévention routière, une petite journée de formation, mais qui, à notre sens, est un peu limitée. On aimerait vraiment pousser la formation qui, pour rappel, sera axée sur 7 axes et notamment 3 points importants : le savoir pédaler , l'équilibre, le freinage, le passage des vitesses, le franchissement d'obstacles, de quatre à six séances environ. Savoir circuler , développer la mobilité en milieu sécurisé et le savoir rouler à vélo, se déplacer en situation réelle. Pour rappel, il y a un projet sur Largentière de [inaudible] , on a des voies vertes qui vont arriver. Les enfants sont en vélo. Comment leur donner les bonnes bases pour la pratique du vélo sur notre territoire. Donc, il faut savoir que l'on avait un courrier avait été euh, je vous l'avait lu au dernier conseil municipal pour aller dans le sens d'une démarche pour solliciter des subventions, puisque l'intérêt du projet, c'est qu'il pourrait être pris aujourd'hui à charge à 81% et donc que le courrier, les demandes de subvention sont partis, nous attendons les réponses. On espère qu'elles seront favorables.

Jean Roger Durand

Merci j'aimerais juste Herman que tu nous dises un mot: c'est quand la livraison du pôle jeunesse?

Herman Rose

Oh [inaudible] les dernières nouvelles sont très bonnes. Il faut tout refaire ! C'est à dire, faut pas tout refaire, je m'explique: l'établissement était classé en ERP 5 c'est à dire avec les normes de sécurité. Et là, il y a eu des modifications au niveau des pompiers référents au niveau sécurité et le gars il a dit "mais non c'est un ERP 4. C'est à dire que toutes les fenêtres qui donnent sur la rue en bas, il faudrait les boucher. Par ce qu'il y a pas assez de largeur, y'a pas les 5 mètres.

Jean Roger Durand

Bon, j'aurais bien fait de parler d'autre chose! [rires]

Herman Rose

je peux vous dire que tous les mardis quand je vais à la réunion de chantier, je reviens je suis en crise, parce que chaque fois y'a un truc nouveau. En plus, avec les entreprises qui , étant donné qu'avec le gouvernement qui a dit qu'il fallait pas qu'il y ait d'indemnité de retard à cause du COVID. On a certaines entreprises, je me demande si les ouvriers attendent pas d'arriver à la retraite pour [inaudible]

Jean Roger Durand

[brouhaha] non c'était juste une info, Je pensais qu'on allait pouvoir utiliser le bâtiment. Excusez ma question...!

Herman Rose

non mais enfin c'est une honte, c'est une honte...

Milene Villard

Moi, j'ai une question pour la commission animation s'est pas réunie pour L'Argentaria qui est attendue aussi. Pourquoi y'a pas eu de...

Agnes Maigron

Je souhaitais m'exprimer là dessus justement. Donc au niveau animations cette année, il n'y aura pas grand chose: Les secrets de Largentaria on n'a pas du tout lancé d'étude ou quoi que ce soit, vu l'évolution de la situation sanitaire je veux dire on va pas se lancer là dedans. L'année passée on avait tenté de faire quelque chose, bon gré mal gré, et y'avait pas eu une adhésion folle, il y avait un petit peu de public mais ça avait pas créé la ruée...ça avait été plus ou moins critiqué alors je veux dire on va pas se lancer là dedans....Au niveau feu d'artifice, a décidé de ne pas organiser de feu d'artifice. Alors, il y aura deux dates prévues pour le cinéma en plein air au Château, le 19 juillet et le 19 août. La personne qui va faire les projections ne pouvait pas faire plus de deux séances. Il intervient sur plusieurs endroits et veut satisfaire un petit peu tout le monde. Donc, au niveau animation, c'est tout ce qu'il y aura cet été.

JeanPhilippe Smadja

19 juillet et 19 août ?

Agnes Maigron

C'est les seules dates qu'il pouvait proposer c'était le dimanche [inaudible]

Jean Roger Durand

non c'est vrai que c'est compliqué d'organiser quelque chose sans savoir où on va. Bon voilà à la télé tout à l'heure le premier ministre semblait dire que on avait enlevé les masques, que tout reprenait, le couvre feu est levé.... j'entend bien mais pour le feu d'artifice il aurait fallu se prononcer au mois d'avril, et j'étais pas en capacité de dire si oui ou non...

Agnes Maigron

Même l' argentaria...

Milene Villard

Ben on aurait pu mettre des options, s'organiser, enfin, je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui s'organisent, de personnes du spectacle vivant qui prennent les devants malgré, sans savoir les

consignes sanitaires

Agnes Maigron

Vous avez de la chance, nous on a pas pu obtenir euh...en s'y mettant au dernier moment ils voulaient pas.

Jean Roger Durand

Je veux dire j'assume, je serais critiqué là dessus, cette année, mais on verra l'an prochain je veux dire , quelle sera la situation? Je suis désolé mais...

Agnes Maigron

De toute façon, on a été critiqués l'année passée d'avoir fait les secrets de Largentaria, c'était pas folichon...

Jean Roger Durand

J'ai des courriers me disant que l'an dernier, l'animation que j'ai faite dans les conditions que j'ai faite je suis un irresponsable, etc. C'est à dire quelle que soit la décision: je fais on est critiqués, je fais pas on est critiqués... C'est compliqué dans ces conditions là quoi, moi je.... Je ne suis pas devin. Je ne sais pas quelle sera l'évolution des virus. Mr Descombes?

Bruno Descombes

Vu qu'il va rester à peu près en animation que le château, cette année. Est ce que l'autorisation va être délivrée? Est ce que vous allez signer ou pas?

Jean Roger Durand

Ecoutez on attend toujours ...moi je veux bien signer...

Bruno Descombes

parce que nous on a décidé, le conseil municipal a décidé

Jean Roger Durand

Mais non...

Bruno Descombes

Comment ça mais non ?

Jean Roger Durand

Non, mais moi, je vous. Vous me demandez de m'engager sur des manifestations et je ne peux pas m'engager à l'heure actuelle. Je vais attendre encore un peu, de savoir ou on en sera au niveau des directives préfectorales et gouvernementales, c'est tout quoi, je peux pas le faire. André, là dessus, des questions ? Pas mieux ? Voilà j'ai pas d'autres réponses à vous faire. ..

En ce qui concerne donc la date de la commission pour subventions aux associations, vous voyez ensemble avec André ?

Huguette Anjolras :

André, Alban...

Jean Roger Durand

Ben écoutez vous pourrez peut être vous voir à la fin de la séance pour fixer la date. Voilà.

L'opération Ambroisie...

Claudine Fournet :

C'est samedi. Le temps sera avec nous puisque il va faire beau. Et on avait convenu l'autre fois que les services techniques releverait les sacs. On va essayer de faire un tri le mieux possible...

Sylvain Copié :

Juste dire les points de ramassage pour les collègues du service technique

Claudine Fournet

Ben comme l'année dernière, c'est à dire le pont de la ? Et le pont de la paille.

Jean Roger Durand

D'accord, donc il y aura les services techniques

Claudine Fournet

Mais vers midi hein, pas avant...

Jean Roger Durand

oui oui oui ok...Bien je vous remercie...

Milène Villard :

J'ai encore une question excusez moi.

Pour l'association La Fourmilière, je pense qu'on a tous vu qu'ils étaient dans l'action, ils essayaient de monter un comptoir des producteurs donc je voudrais savoir ce qu'il en est, a priori y'a une réponse négative, alors qu'on est pas informés qu'il y a quelque chose qui se profile sur le territoire...voilà je voudrais savoir ce qu'il en est.

Hugette Anjolras

C'est quoi cette association ?

Milène Villard :

Bah la fourmilière !

Hugette Anjolras

Mais non vous parlez de quoi, vous pouvez nous réexpliquer ce que vous, ce que vous nous dites là?

Milène Villard :

La Fourmilière a fait une demande pour organiser un comptoir des producteurs

Hugette Anjolras

un marché

Milène Villard :

Un comptoir des producteurs , justement parce que c'est pas tout à fait la même chose a priori. Il a fait une demande en mairie. Ce serait pour faire une action tous les dimanches matin et on n'est pas informés de cette démarche. Et on n'est pas non plus informés qu'il y a une réponse négative alors que potentiellement il faudrait que ce soit vu de manière collective.

Jean Roger Durand :

ben si vous en parlez c'est que vous êtes informée ! [brouhaha]

Claudine Fournet :

donc du coup est ce que vous pouvez nous donner la réponse de votre réponse négative

Jean Roger Durand :

oui. Elle est négative oui.

Claudine Fournet :

Et la raison, la ou les raisons ?

Jean Roger Durand :

oui oui oui...André tu vas dire...

André Paul :

Alors les raisons : les raisons, vous savez que les marchés il ya des règlements pour les marchés. Ça, c'est une obligation. On ne crée pas un marché comme ça parce qu'on a le plaisir de créer un marché et d'avoir comme animateur les producteurs ou les gens ou les forains etc. C'est pas, ils ne sont pas là pour faire de l'animation. Ils sont là pour vivre de leur métier. Déjà. Ensuite, le problème, c'est que quand on fait le tour de un rayon de 10 à 15 km autour de Largentière, dans la communauté de communes je parle, tous les soirs, tous les jours il y a un marché de producteurs. Déjà. Ensuite, il faut y ajouter les marchés hebdomadaires dans les secteurs. Et ensuite, il faut y ajouter également les marchés nocturnes. Ça fait quand même beaucoup de choses. Donc déjà, comme je vous disais, on ne crée pas un marché pour créer sur marché. Il y a des lois il y a des réglementations. Il faut qu'ils soient acceptés par les Communes et il faut qu'ils soient acceptés disons par le Syndicat national des forains etc. Donc, il y a des réponses qui sont demandées donc et ensuite, il y a un règlement qui est établi, qui est validé ensuite par le Syndicat national des forains, etc. Donc, y'a un tas de choses qu'il faut qu'il soit bien suivi pour la création d'un marché. Donc, ce n'est pas 15 jours ou 3 semaines avant qu'on peut faire. Ça, c'est pas possible. Ensuite, il y a, il faut pas oublier que les communes qui font des petits marchés de producteurs, c'est pour eux quelque chose d'extraordinaire. Ça fait revivre les petits villages et ça met du lien social. C'est là que le gars toute l'année à Valence va rencontrer le collègue d'école qu'il a pas vu depuis 6 mois ou 8 mois etc...Donc ça il faut pas l'oublier aussi. Ça fait vivre des petits producteurs et ça fait vivre aussi les gens dans les communes et ça apporte de la vie, etc. Ensuite. Ensuite, j'ai demandé avec la CMA, j'ai discuté avec la CMA puisqu'on a eu une réunion dernièrement à la CMA, en Val de Ligne, donc, je leur ai fait part de ce marché de producteurs, etc. Donc ils ont dit que oui effectivement la commune de Largentière qui est quand même la commune Bourg Centre, si encore elle fait des marchés de producteurs...On avait l'impression que il fallait qu'on leur laisse vivre un petit peu les villages autour et j'en suis entièrement d'accord. Je suis entièrement d'accord. Sinon, on en a discuté aussi en Val de ligne et les membres qui étaient présents ont été d'accord là dessus, les membres qui étaient autour de la table, qu'il fallait laisser vivre ces petites communes. Donc, j'ai appelé le maire de Sanilhac qui a son marché de producteurs le dimanche matin. Il m'a remercié et m'a dit « j'apprécie vraiment ta démarche, pas de refuser le marché de Largentière, loin de là. Mais j'aimerais pas avoir de la concurrence sur mon petit marché voilà. »

Milène Villard :

alors dans ces cas là il faut sonder les Largentierois ...

André Paul :

après, on a eu la réponse de Mme Rubin, Mme Rubin de la Fédération nationale des marchés de France. « Bonjour Monsieur Paul! Pour faire suite à mon déferlaient téléphonique suite à cette demande de création de marchés de producteurs le dimanche matin, je suis au regret de ne pas donner un avis positif à cette requête.

En effet, toutes les communes environnantes ont déjà des marchés de producteurs. La ville de Largentière à son marché hebdomadaire le mardi et je suis beaucoup plus favorable à dynamiser l'existant en créant éventuellement un pôle de producteurs le mardi », ce qui est déjà fait et ne

demande qu'a se développer. Donc, à ce moment là on pourrait inviter ces gens là à venir, disons qu'ils voudraient venir le dimanche, à venir pourquoi pas profiter du marché, et du nombre des gens qu'il y aura pour essayer la dedans de créer un marché de producteurs digne d'un marché de producteurs. « Nous avons à plusieurs reprises pu constater que la saisonnalité des productions locales n'était pas compatible avec les objectifs de pérennité que nous souhaitons obtenir pour les professionnels des marchés qui exercent toute l'année En vous remerciant pour votre compréhension. Bien a vous. »
Voilà

Milène Villard :

Oui sachant que c'est un avis consultatif donc y'a rien d'officiel là dedans... C'est aux élus de s'exprimer et aux habitants de s'exprimer là dessus. Je ne suis pas sûre que les largentiérois, laissez moi finir, aillent à Sanilhac faire leurs commissions. C'est pas certain. Dans ces cas là, pourquoi ne pas consulter les gens qui sont concernés ?

André Paul :

J'ai le courrier de la Fourmilière dans la main « porté par la validation avec le concours des commerçants de Largentière. Sont mandatés pour assurer le suivi de.. ». déjà l'association des commerçants de Largentière il n'y en a plus hein elle est en sommeil donc « Les commerçants de LArgentière ont mandatés pour assurer le suivi du marché Julien Loyrion, Sandrine Lopez, Florian (Ortin?), Brice [inaudible] .. » ce sont des gens uniquement dans la place Paul Mercier donc on ne fait pas profiter carrément tous les gens de la commune. Y'a la partie haute et la partie basse.

Milène Villard :

Excusez moi mais LArgentaria c'est le même souci c'était en centre bourg.

Jean Roger Durand.

Bon on s'en sortira pas hein...

Claudine Fournet :

Non en effet...

Jean Roger Durand.

On a mis un avis négatif, on s'est expliqué je veux dire.. près bon, on est divergents, on entend, c'est normal

Claudine Fournet :

Enfin moi je trouve ça d'autant plus regrettable qu'il ny' aura pas d'autres animations en plus cette année.

André Paul :

Mais c'est pas une animation un marché

Claudine Fournet :

Ah bon ? Tout à l'heure vous nous avez fait le laius que c'était dans les petits villages à côté de Largentière on se retrouve entre copains [brouhaha] Pardon ? J'ai pas entendu ?

André Paul :

ne parlez plus de lien social surtout...

Jean Roger Durand.

Non il faut renforcer peut être le marché du mardi, comme on l'a dit pourquoi pas

André Paul :

exactement mais c'est logique

Jean Roger Durand.

Avec un secteur de marché de producteurs etc..y'a pas...Moi je pense qu'on a un gros marché le mardi, il faut le développer, l'encourager etc etc..C'est pas la peine de multiplier les initiatives, bon On peut très bien intégrer cette demande dans le marché du mardi matin voilà...

Claudine Fournet :

Marché de producteur du mardi matin où y'a un , trois producteurs !

Une femme :

Faites en venir plus !

Claudine Fournet :

non mais attendez !

Milène Villard :

C'est différent un marché et une association [inaudible]

Jean Roger Durand.

Merci la séance est levée je vous remercie ! Passez une bonne soirée :!